

## La promotion du secteur privé

De façon générale, le développement du secteur privé d'un pays résulte de la dynamique entrepreneuriale locale, conjuguée aux investissements directs étrangers que le pays est à même d'attirer. Cela requiert non seulement des conditions cadres de l'entrepreneuriat favorables, mais de façon générale un climat des affaires propice à la fois au démarrage et à la croissance des entreprises, et attractif vis-à-vis des investissements directs étrangers.

Le secteur privé hors pétrole a enregistré un taux d'investissement relativement bas au cours de la période 2012-2016, en dessous de 10% du PIB. Selon les résultats de l'enquête relative au recensement des entreprises et des artisans du Congo du Congo de 2017, le secteur privé hors pétrole, comprenant les télécommunications, l'industrie forestière et les cimenteries, présente les caractéristiques suivantes ; il est composé essentiellement des entreprises de petite taille, 95,2 d'entreprises individuelles et 93,8% dans les activités de commerce.

L'analyse de la dynamique du secteur privé congolais montre que ce secteur est contrarié par une série de contraintes dont les plus importantes sont:

- les difficultés d'accès au crédit ;
- le niveau élevé du coût des facteurs de production;
- la mauvaise qualité des infrastructures économiques ;
- l'absence et/ou la faiblesse des structures d'appui ;
- la faible incitation à l'esprit d'entreprise ;
- le faible niveau de qualification de la main d'œuvre.

### *1. Objectifs*

Le programme de développement du secteur privé congolais que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour la période 2018 - 2022 vise à :

- accroître la contribution du secteur privé au PIB, notamment le secteur privé hors pétrole ;
- dynamiser le secteur privé pour qu'il soit la source d'une croissance durable et inclusive ;
- faire du secteur privé le principal pourvoyeur d'emplois.

### *2. Stratégies et programmes majeurs*

Pour atteindre les objectifs assignés au développement du secteur privé congolais, la stratégie du Gouvernement consiste à fournir les appuis nécessaires tant à la création d'entreprises, à leur développement qu'à la création d'un environnement propice aux affaires.

La stratégie de développement du secteur privé congolais sera construite autour des axes prioritaires suivants :

## ***Axe 1 : Amélioration de l'accès au crédit pour les entreprises et les petits producteurs.***

En rapport avec cet axe, le Gouvernement entend mener les actions urgentes suivantes :

- la création effective d'un fonds de garantie pour les investissements privés ;
- l'accélération de la mise en œuvre de mesures pour corriger les problèmes liés à la législation, aux droits de propriété et à la documentation pour promouvoir l'accès aux services financiers ;
- la poursuite des efforts en vue de créer un environnement propice à la microfinance et aux services bancaires mobiles.

### **Concernant le développement des services financiers**

#### *- Diagnostic*

L'évaluation des performances du système financier congolais, dans la période 2012-2016 a montré une amélioration globale, en termes de *profondeur, d'accessibilité, d'efficacité et de solidité*. En effet, le Congo dispose d'un réseau bancaire considéré comme stable, avec des banques commerciales qui ont été sur-liquides avant le retournement conjoncturel de 2014.

Toutefois, la crise économique a fortement fragilisé l'ensemble du système financier. Celui-ci est loin de répondre aux sollicitations spécifiques des entreprises. Les entreprises congolaises (secteur privé national) manquent de ressources appropriées pouvant soutenir le développement de leurs affaires (crédit à moyen et long terme). En d'autres termes, ce système n'est pas fait, ou ne fonctionne pas pour financer la croissance et le développement, mais plutôt les activités spéculatives et commerciales de court terme.

#### *- Innovations financières de long terme*

La transformation de l'économie au travers des secteurs de concentration retenus pour les cinq prochaines années, nécessite des stratégies financières d'accompagnement et des actions coordonnées sur trois plans :

- des stratégies et actions directes pour stimuler les secteurs de l'agriculture et du tourisme, notamment en garantissant l'accès au crédit à court et moyen terme ;
- des investissements publics - infrastructures (l'électricité, l'eau et les transports) et ressources humaines -nécessaires pour réduire les coûts des facteurs et améliorer la compétitivité de l'économie, mais dont on sait malheureusement qu'ils seront limités au cours des prochaines années ;
- des stratégies et actions d'appui aux opérateurs économiques pour améliorer le cadre des affaires et encourager l'investissement.

Ces stratégies feront l'objet d'un traitement spécifique relatif à l'opérationnalisation du PND. Une feuille de route sera élaborée et un calendrier de mesures à mettre en œuvre établi en coordination avec les acteurs concernés.

Ces mesures se concentreront sur la promotion d'un meilleur accès au crédit.

Les efforts déployés par les pays de la CEMAC pour faciliter, au travers de la Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), la diversification des instruments de financement à long terme, participent à l'adaptation de leur système financier au contexte des investissements privés. Un cadre des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a été adopté et n'attend plus que des candidats opérateurs.

Dans ce cadre, la constitution de Fonds Communs de Créances au profit des catégories de créanciers de l'Etat, opérateurs potentiels sera une des pistes à explorer.

La volonté exprimée par le Gouvernement de placer le financement au cœur de la politique de transformation de l'économie a donné lieu à la création des multiples fonds nationaux, dont le fonds de soutien à l'agriculture, le fonds forestier, le fonds national de l'habitat, le fonds routier, le fonds pour la recherche scientifique, le fonds pour la relance du sport, le fonds touristique, le fonds de développement économique et social.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place avec l'aide des partenaires techniques et financiers des projets multisectoriels pour accélérer la diversification de l'économie, tels que le Projet forêt et diversification économique (PFDE), le Projet d'appui à la diversification de l'économie (PADE), et le Projet de développement de l'agriculture commerciale (PDAC) qui encourage les initiatives dans le domaine agricole élargies aux pistes rurales.

La revue de ces fonds révèle des performances bien en deçà des attentes. Les raisons en étant les faiblesses institutionnelles, organisationnelles, financières et de gouvernance. Ces faiblesses se sont traduites, entre autres, par des problèmes de recouvrement des créances, d'encadrement et de suivi des bénéficiaires sur le terrain.

La diversification de l'économie, qui figure parmi les grandes priorités du Gouvernement, et la promotion du secteur privé qui lui est associée, impliquent l'émergence d'une classe d'entrepreneurs congolais susceptibles de mener à bien les projets de création d'activités productives dans les secteurs concernés. L'augmentation des productions halieutiques, agricoles ou d'élevage ainsi que l'offre de services de qualité attendue dans le secteur du tourisme, qui ont été retenues comme base de la diversification de l'économie, ne pourront réellement émerger que si des mécanismes de financement des investissements par le système bancaire sont accessibles aux promoteurs.

- *Le Fonds d'action économique et social*

La concrétisation des programmes proposés par le PND, et, surtout, l'émergence d'un secteur privé national actuellement embryonnaire et dépourvu de moyens financiers, requièrent la mise en place de facilités spécifiques pour compléter le dispositif de financement de la diversification de l'économie.

Un fonds ayant pour vocation d'exécuter le Plan de diversification économique et dont la conception sera affinée dans le cadre des études d'opérationnalisation du PND aura pour objectif d'investir dans les secteurs porteurs, et plus particulièrement dans tous les segments des filières alimentaires et agroalimentaires d'une part, et le secteur touristique d'autre part. Il pourra également participer au financement de l'habitat à créer en marge de ces programmes.

Ce fonds visera l'amélioration de l'offre des services financiers aux producteurs et promoteurs ainsi qu'aux autres acteurs impliqués dans les chaînes de valeur des domaines dits de concentration. Il aura, entre autres missions, de stimuler l'entrepreneuriat, de soutenir les PME en les accompagnant davantage sur tout le processus de réalisation de leurs projets, de veiller à générer des projets d'affaires solides et qui favorisent le développement durable.

Comme moyens d'actions, le fonds sera alimenté par le budget de l'Etat à travers le budget d'investissement. Il pourrait être logé dans un Fonds d'action économique et social regroupant les divers fonds que le Gouvernement avait constitués par le passé.

Les principes devant régir tant les principaux paramètres tels que les mécanismes de mise en œuvre de l'intervention du Fonds, la définition du montant d'intervention du Fonds, les mécanismes de libération qui, à priori, seront conditionnés par les apports en fonds propres des promoteurs et par l'apport des organismes bancaires, que les choix des investissements, de même que les modalités de gestion du Fonds feront l'objet des travaux à entreprendre dans le cadre des études d'opérationnalisation du PND. Les principes de gestion du Fonds détermineront les relations que le Fonds entretiendra avec les banques qui en seront les interlocuteurs privilégiés.

- *Les Fonds communs de placement pour la diaspora congolaise.*

Des fonds communs de placement peuvent aussi être proposés à la diaspora congolaise. Elle représente un potentiel d'investisseurs externes actifs en ce qu'elle contribue déjà à la vie économique du pays depuis l'étranger, par diverses activités économiques et commerciales. Le Gouvernement se préoccupe de l'organisation de cette diaspora afin qu'elle puisse jouer le rôle qu'elle revendique.

Conscient de l'existence d'un vivier de talents parmi les compatriotes installés à l'étranger, le Gouvernement a créé un département en charge des Congolais de l'étranger le 16 juin 2017. Il entend tirer parti de ce gisement de ressources humaines à travers la création d'une banque de données des Congolais de l'étranger, l'amélioration de l'assistance des Congolais de l'étranger en travaillant avec les organismes opérant dans le domaine des migrations, l'allègement des contraintes juridico-fiscales en faveur de la diaspora pour impliquer activement cette dernière dans le développement du pays par :

- la facilitation de création et de fonctionnement des structures des Congolais de l'étranger au Congo ;
- le partenariat avec les associations des Congolais de l'étranger notamment pour faciliter les opérations d'installation ou de réinstallation au pays ;
- la création du répertoire des projets d'investissement des Congolais de l'étranger et l'établissement des contacts avec les partenaires au développement ;
- la stratégie de promotion de l'excellence congolaise en ressources humaines dans les organismes internationaux et les grandes écoles de réputation mondiale.

La constitution d'un fonds d'investissement de type fonds commun de placement est la forme d'organisation la plus souple, parce que facile à organiser au regard du rapprochement des législations d'encadrement financier de la COSUMAF en cohérence avec celle de l'Union Européenne.

L'objectif est de promouvoir un cadre d'incitations pour la constitution de ces fonds, copropriétés de portefeuilles de valeurs mobilières et de sommes placées et destinées à l'investissement, afin de permettre à cette catégorie de Congolais de l'étranger, propriétaire des parts investies dans ce type de produits financiers, de participer activement à la diversification économique du pays.

### ***Axe 2 : Développement de la finance inclusive pour accompagner les petits opérateurs.***

Les diverses limitations de l'accès au crédit constituent un obstacle majeur au développement des activités des entreprises congolaises, notamment des PME, et donc à la croissance économique. De surcroît, le système financier congolais étant caractérisé par un déficit d'institutions de financements spécialisés, il revient au Gouvernement de susciter, en collaboration avec les Banques primaires et les organismes de microcrédit, l'amélioration d'une offre en crédit adaptée aux catégories de populations ciblées comme acteurs de la transformation de l'économie, à savoir :

- les jeunes ayant bénéficié d'une formation professionnelle aux métiers ruraux, et dont la formation théorique acquise dans les lycées professionnels sera complétée par des stages de qualification pratique ;
- les jeunes sans emploi et sans qualification, candidats à une formation qualifiante en alternance en vue d'une insertion accélérée dans la vie active ;
- et les producteurs actuels du monde rural.

Les banques primaires n'intervenant qu'avec peu d'enthousiasme dans le financement des entreprises créées, ou exigeant des garanties dont les opérateurs ne disposent généralement pas, le Gouvernement devra recourir à diverses actions sécurisant les banques primaires de telles sortes qu'elles restent en conformité avec les règles de stabilité et d'équilibre édictées par la COBAC (Commission Bancaire de l'Afrique Centrale).

Il est envisagé la mise en place d'un processus de financement des opérateurs économiques par l'octroi, par les banques primaires, de prêts à taux bonifiés, par prélèvement sur des lignes de crédit à taux d'intérêt concessionnels que l'Etat recherchera auprès des organismes financiers du développement ou de fonds d'investissement.

Ce processus de financement devrait également mobiliser certaines ressources propres des banques chargées de le mettre en œuvre. Ces prêts spéciaux seront octroyés par les banques et organismes de micro finance qui seront sélectionnés par l'Etat, et qui auront signé avec celui-ci une convention pour leur mise en œuvre.

L'Etat prendra à sa charge une partie des intérêts du prêt (bonification) pendant une durée à déterminer.

Par ailleurs, un fonds de garantie de type assurance-crédit devra également être mis en place en collaboration avec le secteur des assurances.

Un tel processus sera de nature à rassurer tant les banques primaires que la COBAC, et est de nature à encourager la mobilisation de liquidités dans les secteurs financiers nationaux.

Parmi les institutions financières déjà disposées à étudier favorablement ces prêts à taux concessionnels, figurent divers organismes internationaux, dont la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre de son programme « *Enable Youth–Empowering Novel Agri-Business-Led Jobs* » – que finance cette banque de développement et qui montre qu’avec l’accès à l’agro-industrie, les jeunes peuvent être la force motrice de la transformation de l’économie, plus particulièrement des secteurs de production rurale.

### ***Axe 2 : Renforcement des infrastructures économiques***

L’accès à des infrastructures de qualité est un facteur majeur d’accroissement de la compétitivité d’une économie car il offre un environnement des affaires qui assure la croissance et le développement des entreprises. Les actions urgentes à mener en la matière sont les suivantes :

- réhabilitation des réseaux d’électricité dans les grandes villes ;
- accroissement du taux de pénétration de l’internet de haut débit ;
- parachèvement de la connectivité des départements et localités par l’aménagement des voies d’accès.

### ***Axe 3 : Appui au secteur privé***

L’appui au secteur privé est un impératif pour le Gouvernement qui entend mener les actions suivantes :

- le renforcement de la structure d’appui à la création d’entreprises qu’est l’Agence congolaise pour la création des entreprises, ainsi que l’accompagnement des PME en fonctionnement ;
- la promotion du partenariat public-privé.

Le partenariat public-privé (PPP) constitue un levier important pour la mobilisation des financements extérieurs. Il offre l’avantage de favoriser le financement immédiat d’ouvrages publics et éventuellement le partage des risques. Pour avoir des PPP bénéfiques sur le plan économique et social, le Gouvernement va mobiliser tous les leviers possibles (cadre réglementaire attractif, fiscalité, fiabilisation de l’environnement des affaires, coût du travail, zone franche, etc.)

### ***Axe 4 : Soutien aux très petites entreprises et aux petites et moyennes entreprises***

Ce programme devrait intégrer à la fois l’appui financier et l’appui non financier. L’appui non financier doit concerner notamment :

- l'encadrement des promoteurs de projet et de potentiels entrepreneurs dans les domaines tels que l'information dans la prise de décisions ;
- l'assistance dans le développement des plans d'affaires, l'étude de faisabilité, l'appui technique et la formation sur le management et le développement.

#### ***Axe 5 : Promotion de l'esprit d'entreprise***

La culture entrepreneuriale congolaise et la faiblesse de l'esprit d'entreprise sont des pesanteurs majeures dans le développement du secteur privé congolais. La promotion de l'esprit d'entreprise, gage de l'initiative privée et de créativité requiert un engagement du Gouvernement qui entend mener les actions suivantes :

- introduction dans les programmes du lycée des modules d'initiation à l'entrepreneuriat;
- créer les conditions d'une croissance qui génère des opportunités d'investissements à travers une économie diversifiée qui mobilise et dynamise le potentiel entrepreneuriale du Congo;
- promouvoir un entrepreneuriat d'opportunité qui assure la survie des entreprises créées et le remodelage du système productif.

#### ***Axe 6 : Tirer profit des autres accords globaux ou bilatéraux***

Le Congo bénéficie des préférences commerciales des pays développés selon leurs schémas de préférence nationaux, notamment le Système généralisé de préférences. Le Congo entend mieux tirer profit de ces accords.

- Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Le Congo est membre originel de l'OMC, mais la politique commerciale du Congo est peu connue des membres de l'OMC, du fait de l'irrégularité de ses participations aux activités de l'OMC. Le Gouvernement prend des mesures pour y remédier. Les domaines qui préoccupent le plus le Congo en matière de mise en œuvre des accords sont ceux ayant trait :

- aux obstacles techniques au commerce (OTC) ;
- aux licences et prohibitions à l'importation ;
- aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ;
- aux questions relatives aux droits d'auteur et droits voisins ;
- à l'harmonisation des lois et réglementations nationales avec les principes et règles de l'OMC;
- la formation de personnel et la mise en place des structures institutionnelles nécessaires;
- et/ou la formulation de politiques permettant d'augmenter les bénéfices et de minimiser les coûts potentiels liés à l'application des accords.

Le Congo envisage de renforcer ses capacités afin d'aligner son régime des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sur les dispositions de l'OMC en la matière. Il envisage également la mise en place d'un cadre national pour la normalisation et celle d'un système de contrôle de

qualité devant favoriser un meilleur accès de ses exportations aux marchés régionaux et internationaux.

- Dans le cadre des relations avec l'Union européenne (UE)

L'Union européenne est le premier partenaire commercial du Congo, tant pour l'exportation que pour l'importation des biens et services. Avec les autres pays de la CEMAC, le Congo participe aux négociations de l'Accord de partenariat économique (APE) entre les États ACP et l'Union européenne, dans le cadre de la configuration CEMAC élargie à Sao Tomé et Príncipe et à la République démocratique du Congo.

- L'African Growth and Opportunity Act (AGOA)

Depuis 2004, le Congo est éligible à l'AGOA. Cette loi sur le développement et les opportunités africaines est une loi fédérale américaine adoptée en mai 2000 par le Congrès des Etats-Unis et signée par le Président Bill Clinton. Son but est de soutenir l'économie des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain, s'ils suivent les principes de l'économie libérale. Il s'agit d'intérêts réciproques entre les parties. La loi a été reconduite jusqu'en 2025. Les exportations du Congo vers les USA, dans le cadre de l'AGOA, ne concernent majoritairement que les hydrocarbures.

- Dans le cadre de l'accord de libre-échange commercial de l'Union Africaine.

Signé à Kigali au Rwanda lors du sommet de l'Union Africaine, le 28 mars 2018, par quarante-quatre (44) membres sur cinquante-cinq (55), la zone de libre-échange commerciale est l'une des pierres angulaires de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. La zone de libre-échange commerciale vise à créer un marché commun de 1,2 milliard d'habitants dont le PIB avoisinerait les 2500 milliards de dollars.

L'Union Africaine estime que la mise en œuvre de la zone de libre-échange commerciale permettra d'augmenter de près de 60% d'ici à 2022 le niveau du commerce intra-africain.

Actuellement, seulement 16% du commerce des pays africains s'effectue avec d'autres pays du continent. La zone de libre-échange aidera à la diversification des économies africaines et à l'industrialisation du continent, tout en lui offrant une plate-forme unique pour négocier de meilleurs accords commerciaux avec l'extérieur.

- Au niveau de la CEMAC

*Diagnostic*

Le Congo est membre de nombreuses organisations régionales et sous régionales, notamment l'Union Africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC.) Le Congo a aussi conclu des accords-cadres de facilitation des échanges avec plusieurs pays. Mais il y a pléthore de règles et d'engagements et le niveau de l'intégration régionale demeure embryonnaire, comme en témoigne un niveau de commerce intracommunautaire des plus faibles parmi les organisations régionales dans le monde. La faiblesse de l'intégration au



regard des engagements dans la CEMAC comme dans la CEEAC est due à un ensemble de facteurs. La première est la timidité des efforts de respect des engagements par les États membres et de mise en application des règles communautaires dans les politiques et programmes nationaux. Cela se traduit par:

- Le manque de respect des obligations découlant des traités;
- les nombreux contrôles administratifs qui font obstacle à la circulation des personnes, des biens et des services et rendent ainsi difficile l'accès aux marchés des États membres;
- l'absence de développement des infrastructures transfrontalières ou intégratrices (corridors routiers, électricité...);
- le manque de complémentarité des stratégies d'investissements qui font doublon, et qui se révèlent non-compétitifs par manque d'échelle et d'étroitesse du marché national.

S'ajoute, la faiblesse de la diversification de l'économie et du tissu industriel.

Pour intensifier l'intégration et en tirer profit, le Congo entend intensifier la coopération et la collaboration avec ses partenaires pour renforcer les mécanismes d'intégration déjà mis en place, tant dans les actions nationales que communautaires.

#### *Stratégies et programmes majeurs*

Il s'agit de :

- harmoniser les taux de droits de douanes réellement appliqués par chaque État membre, en tenant également compte des exonérations ;
  - combattre la double taxation;
  - supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires ;
  - harmoniser les normes commerciales dans la zone CEMAC ;
  - créer des marchés communs par produits (cas de l'OCM-SUCRE CEMAC), pour favoriser la coopération entre les industries de la sous-région.
- 
- Au niveau de la CEEAC

#### *Diagnostic*

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) regroupe l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

En 2015, la CEEAC représentait un marché de 142 millions d'habitants, soit un PIB de 224 milliards de dollars. La région se caractérise par la grande similarité de ses activités économiques. En effet, les États membres possèdent chacun son industrie du bois, des usines de textile, des huileries, une industrie sucrière, des usines brassicoles, une manufacture de cigarettes ou une fabrique de chaussures.

Force est de constater que l'existence d'industries si peu complémentaires n'est pas favorable au développement des échanges communautaires. Les instruments de coopération commerciale mis en place en 2004, dans le cadre de la création de la zone de libre-échange, fonctionnent de façon peu optimale. L'absence d'un mécanisme fiable de compensation des pertes de recettes douanières explique principalement cette situation. Il était prévu de passer au stade d'une union douanière dans la zone CEEAC en 2008.

### *Stratégies et programmes majeurs*

Malgré ces handicaps, le Congo entend tirer profit du marché de la CEEAC en réactivant et en appliquant effectivement l'accord de libre-échange de 2004, en y associant les actions retenues pour la CEMAC concernant l'harmonisation des tarifs douaniers, la suppression des obstacles non tarifaires et tarifaires, la lutte contre la double taxation et la question des normes commerciales.

Il s'agit aussi de poursuivre l'intensification des relations commerciales avec la République démocratique du Congo (RDC), dont l'appartenance à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pourrait offrir au Congo un accès à ce marché.

C'est ainsi que le Gouvernement a défini une politique de « corridors ».

### ***Axe 1 : Stimuler l'intégration régionale en développant les marchés transfrontaliers.***

Les marchés transfrontaliers visent l'ouverture de marchés extérieurs pour les productions congolaises et l'amélioration de l'approvisionnement des zones rurales excentrées. Ce réseau de marchés aura une fonction d'intégration sous régionale. Le développement du commerce qui résultera de sa création aura un effet positif sur les revenus des producteurs ruraux.

L'organisation des marchés transfrontaliers, qui seront reliés entre eux par un système de transport périodique régulier, est envisagée à deux niveaux :

- dans les villes à proximité des frontières ;
  - et dans d'autres sites « stratégiques ».
- 
- ✓ Dans les zones frontalières : des marchés seront situés à proximité des frontières et facilement accessibles par voie terrestre ou fluviale tant du côté du Congo que du pays frontalier.
  - ✓ Dans d'autres endroits stratégiques : des marchés régionaux de regroupement seront implantés dans des endroits stratégiques. Ils disposeront d'infrastructures plus importantes, dont les caractéristiques et la taille seront définies en fonction des types de produits et des quantités. Ils approvisionneront les marchés frontaliers.

Ces deux « pôles » seront reliés par un système de transport régulier pour garantir la bonne évacuation des produits. Cette organisation fera appel au secteur privé. Les pouvoirs publics s'impliqueront dans les infrastructures de façon à garantir de bonnes conditions de transport des marchandises.

Dans ce cadre, le Gouvernement mettra en œuvre un programme d'investissement pour la création et le fonctionnement de marchés à Ouesso, Impfondo, Oyo et Dolisie.

✓ *Le marché régional de regroupement de Ouesso*

Le marché régional de regroupement de Ouesso sera interconnecté aux marchés frontaliers de Souanké, NGbala et Kabo. Il aura pour vocation de centraliser les produits destinés à être exportés vers le Cameroun et la Centrafrique.

✓ *Le marché régional de regroupement d'Impfondo*

Le marché régional de regroupement d'Impfondo sera interconnecté aux marchés frontaliers de Bétou et de Dongou. Il aura pour vocation de présenter les produits destinés à être exportés vers la Centrafrique et la RDC.

✓ *Le marché régional de regroupement d'Oyo*

Le marché régional de regroupement d'Oyo sera connecté aux marchés frontaliers du fleuve Congo situés à Liranga, Loukolela, Mossaka, Bouemba, Mpouya et Ngabé, à la frontière avec la RDC. Il sera également connecté au marché frontalier de Lékéty, vers la frontière avec le Gabon.

✓ *Le marché régional de regroupement de Dolisie*

Le marché régional de regroupement de Dolisie sera connecté aux marchés frontaliers de Mindouli, à la frontière avec la RDC, Bambama, Mbinda et Nyanga à la frontière avec le Gabon ainsi que Nzassi et Kimongo, à la frontière avec le Cabinda et en communication avec le Bas-Congo en RDC. Il aura pour vocation de drainer les importantes productions de la vallée du Niari et de la Bouenza et de les rendre disponibles à l'exportation vers la RDC, le Gabon et l'Angola.

***Axe 2 : Intensifier l'intégration à travers les infrastructures***

Pour profiter de l'intégration, le Congo va :

- améliorer le secteur de l'énergie en s'inscrivant dans le cadre de l'intégration régionale des marchés de l'énergie ;
- améliorer la navigabilité du fleuve Congo, en particulier de ses affluents, la Sangha et l'Oubangui dans le cadre de la politique des corridors;
- réhabiliter le CFCO pour maîtriser le potentiel de trafic avec la RDC et les pays de la CEMAC et profiter pleinement des opportunités offertes par la modernisation et l'extension du Port autonome de Pointe-Noire.

Le Congo devrait mettre un accent particulier sur des domaines d'intervention pour jouer pleinement son rôle de « pays de transit » et tirer profit des avantages compétitifs qui découlent de son positionnement en matière de transports.

Ainsi, le Congo devra réduire les obstacles liés au faible niveau de développement des infrastructures physiques en érigeant divers corridors:

- le corridor partant de Pointe-Noire et reliant les concessions de bois du Nord Congo, en améliorant les voies fluviales et ferroviaires ;
- le corridor routier de Brazzaville à Ouesso, associé au développement des pistes rurales ;
- le corridor Pointe-Noire-Brazzaville, étendu à la RDC par le pont rail-route et à la Centrafrique par le fleuve ;
- la restructuration des services publics (eau, électricité, télécommunication, etc.) permettra de réduire les coûts de facteurs et attirer les investissements directs étrangers (IDE).

Les investissements dans le domaine énergétique seront d'autant plus rentables, s'ils sont faits en coordination sur le plan régional avec le Cameroun.

Le Congo mettra tout en œuvre afin d'améliorer ses capacités de gestion et exploiter au mieux toutes les opportunités qu'offre le partenariat public-privé dans la gestion des infrastructures.

La mise en œuvre simultanée de ces interventions dans les secteurs des transports et de l'électricité améliorera le positionnement du Congo au niveau de l'intégration régionale.

### **Développer la diplomatie économique.**

Le Gouvernement entend résolument mettre la diplomatie au service du développement à travers la restructuration des missions diplomatiques dans une logique d'attraction des investissements directs étrangers selon l'approche gagnant-gagnant, la création d'un Observatoire des opportunités internationales pour capter et optimiser les dividendes dans les domaines prioritaires de la diversification économique, la valorisation des atouts économiques naturels du pays, la création d'une banque de données sur le partenariat, et enfin la mise en place d'un fonds d'appui à la coopération.